



COLLEGE SAINT JOSEPH
10 Chemin de Renier
49500 SEGRE
Tél : 02.41.94.73.50

AUTORISATION DE SORTIE – 2024/2025

IDENTITÉ :

NOM de l'élève _____ Prénom _____

Classe _____

ÉLEVE EXTERNE :

J'autorise mon enfant à arriver au Collège pour son premier cours de la matinée (au plus tard 9h) selon son emploi du temps habituel.

OUI NON

J'autorise mon enfant à arriver au Collège pour son premier cours de l'après-midi (au plus tard 13h45) selon son emploi du temps habituel.

OUI NON

J'autorise mon enfant à quitter le Collège après son dernier cours de la journée (au plus tôt 16h) selon son emploi du temps habituel.

OUI NON

En cas d'intempéries, de grèves, j'autorise un départ anticipé selon les consignes du conseil départemental.

OUI NON

ÉLEVE DEMI-PENSIONNAIRE N'UTILISANT PAS LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

J'autorise mon enfant à arriver au Collège pour son premier cours de la journée (au plus tard 9h) selon son emploi du temps habituel.

OUI NON

J'autorise mon enfant à quitter le Collège après son dernier cours de la journée (au plus tôt 16h) selon son emploi du temps habituel.

OUI NON

En cas d'intempéries, de grèves, j'autorise un départ anticipé selon les consignes du conseil départemental.

OUI NON

Élève demi-pensionnaire utilisant les transports scolaires :

Tout élève transporté par le car ne peut quitter le Collège avant 16h50 sauf **exception** et avec l'autorisation parentale.
Une élève quittant à 16h ne peut pas reprendre le bus.

J'autorise mon enfant à arriver au Collège pour son premier cours de la journée (au plus tard 9h) selon son emploi du temps habituel.

OUI NON

En cas d'intempéries, de grèves, j'autorise un départ anticipé selon les consignes du conseil départemental.

OUI NON

Je soussigné(e), _____

Prend note que :

- **Une autorisation de sortie à 16h engage la responsabilité de la famille.**
- **Les élèves ne peuvent pas rester aux abords du collège entre 16h et 17h.**

Signature des parents ou du représentant légal :





COLLEGE SAINT JOSEPH
10 Chemin de Renier
49500 SEGRE
Tél : 02.41.94.73.50

AUTORISATION DE SORTIE – 2024/2025

EN CAS D'ABSENCE IMPREVUE D'UN ENSEIGNANT :

Autorisation de sortie à 16h (Le collège décline alors toute responsabilité) OUI NON

EN CAS D'INTEMPERIES, GREVE :

J'autorise un départ anticipé selon les consignes du conseil général OUI NON

ÉTUDE DU SOIR (17H – 18H) :

Mon enfant ira en étude le soir OUI NON

Lundi A – B Mardi A – B Jeudi A – B

Heure de départ : 17h45

*Mettre une croix dans les cases correspondantes aux jours et entourer semaine A et/ou B.
Semaine A = semaines paires - Semaines B = semaines impaires.*

CANTINE :

Mon enfant est inscrit en qualité de :

EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE OCCASIONNEL

Il déjeunera les :

Lundi A – B Mardi A – B Jeudi A – B Vendredi A – B

*Mettre une croix dans les cases correspondantes aux jours et entourer semaine A et/ou B.
Semaine A = semaines paires - Semaines B = semaines impaires.*

Je soussigné(e), _____

Prend note que :

- **La carte de self est obligatoire à chaque passage.** En cas de non présentation, nous nous réservons le droit de sanctionner.
- **La carte délivrée est valable pour toute la scolarité au collège.**
- **En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera fournie contre la somme de 8€.**

Signature des parents ou du représentant légal :

